



GUIDE FACILE A LA SENSIBILISATION DU GRAND PUBLIC AU BUREAU D'INFORMATION SUR LE CREDIT

CREDITINFO WEST AFRICA.

+225 27.22.41.16.69

<https://uemoa.creditinfo.com>

**GUIDE FACILE A LA SENSIBILISATION DU GRAND PUBLIC AU BUREAU
D'INFORMATION SUR LE CREDIT**

Sommaire

Introduction / Avant-propos	3
Chapitre 1 : Introduction au Bureau d'Information sur le Crédit	4
1.1. Rôle	4
1.2. Importance	5
Chapitre 2 : Rapport de solvabilité	6
2.1. Pourquoi est-ce important d'avoir un bon rapport de solvabilité ?	6
2.2. Que contient un rapport de solvabilité et qui en a accès ?	6
2.3. Qu'est-ce qu'un score de solvabilité ?	7
2.4. Quels facteurs influent sur votre score de solvabilité ?	7
2.5. Comment améliorer mon score de solvabilité ?	7
Chapitre 3 : Consentement	8
3.1. Pourquoi donner mon consentement ?	8
3.2. Comment sont gérées mes informations personnelles ?	9
 <u>Annexes</u>	 10
Annexe A : À propos d'International Finance Corporation	11
Annexe B : À propos de la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest	12
Annexe C : Le projet de rapport de solvabilité de l'UMOA	13

INTRODUCTION / AVANT-PROPOS

« Le crédit - c'est un mot que nous pouvons apprendre à haïr, en particulier lorsque nous nous trouvons dans une situation qui nous oblige à le corriger. Votre crédit et votre score de crédit ne seront pas corrigés du jour au lendemain grâce à des techniques dont vous pouvez prendre connaissance. Il faut du temps, de la persévérance et de la détermination pour atteindre ses objectifs financiers afin de trouver une solution. » Oscar Lyman dans *“Credit Repair : The Ultimate Guide to Increase Your Credit Score, Decrease Your Debt, and Manage Your Finances”*.

Aujourd'hui, un bon score de solvabilité est essentiel pour obtenir des conditions de crédit satisfaisantes - ou pour obtenir un crédit tout court. Mais ce n'est qu'un début : Votre réputation financière est maintenant appréciée à partir de votre score de solvabilité par les prêteurs (établissements de crédit, institutions de microfinance) et les grands facturiers (société de distribution d'eau, d'électricité, opérateurs de téléphonie mobile, etc.).

L'importance des rapports de solvabilité dans les systèmes financiers est reconnue dans la plupart des économies développées, mais reste encore insuffisamment appréhendée dans les pays en développement. Le rapport de solvabilité s'attaque à un problème fondamental des marchés du crédit : l'asymétrie de l'information entre les emprunteurs et les prêteurs. Le cœur d'un rapport de crédit est l'information qu'il fournit sur les antécédents de paiement d'un individu ou d'une entreprise, ce qui permet aux prêteurs d'évaluer le risque de crédit avec plus de précision, tout en réduisant le délai et les coûts de traitement des dossiers de demande de prêts. Les rapports de solvabilité renforcent également la discipline des emprunteurs, puisque le non-paiement auprès d'une institution entraîne des sanctions auprès des autres.

Ce *Guide facile à la sensibilisation du grand public sur les bureaux d'information sur le crédit* est conçu pour toute personne utilisant ou prévoyant d'utiliser des services financiers, tels que les services bancaires, de microfinance, d'opérateurs de réseaux mobiles ou de prestataires de service de paiement tiers. Il contient des instructions étape par étape que tout le monde peut suivre afin de connaître le bureau d'information sur le crédit et les services qu'il offre, dont le rapport de crédit. Les instructions se trouvent dans ces pages, toutes disposées de manière à ce que vous puissiez les lire et les comprendre assez facilement.

Vous découvrirez dans le chapitre 1, le rôle et l'importance d'un bureau d'information sur le crédit. Le chapitre 2 quant à lui traite du rapport de solvabilité, du score de solvabilité, des astuces pour améliorer le score de solvabilité et un aperçu des principaux facteurs susceptibles qui d'influer négativement sur votre score. Enfin, le chapitre 3 aborde la notion de consentement.

CHAPITRE 1 : LE BUREAU D'INFORMATION SUR LE CREDIT

L'information sur le crédit consiste à fournir des renseignements sur la solvabilité d'un individu aux établissements de crédit, aux systèmes financiers décentralisés et aux autres fournisseurs de crédit, comme les commerces de détail qui émettent des cartes de crédit ou qui fournissent aux agents économiques des biens ou des services à crédit. Les rapports de crédit sont généralement élaborés par des agences spécialisées, appelées Bureaux d'Information sur le Crédit (BIC), qui collectent, traitent et publient des informations sur les emprunteurs potentiels, afin notamment d'aider les fournisseurs de crédit à mieux apprécier les dossiers demandes de crédit.

Les BIC recueillent des informations sur les personnes morales et physiques auprès des fournisseurs de crédit et des données accessibles au public (comme les informations sur les faillites obtenues auprès des tribunaux). Ces informations sont stockées dans des bases de données centrales et utilisées pour générer des rapports de crédit pour les prêteurs. Lors de l'appréciation des demandes de crédit, ces informations viennent s'ajouter à celles obtenues directement à partir du formulaire de demande d'un individu et des propres dossiers du fournisseur de crédit sur les transactions passées impliquant l'individu.

Lancé au début de l'année 2013, le projet de promotion des BIC dans l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) s'est achevé avec le démarrage officiel, depuis le 1^{er} février 2016, des activités de la Société CREDITINFO WEST AFRICA, agréée en qualité de BIC dans l'UMOA. La création du BIC participe notamment des actions d'amélioration du climat des affaires dans les Etats membres de l'Union, qui figurent parmi les axes prioritaires de leurs politiques économiques.

1.1. Rôle du Bureau d'Information sur le Crédit

Le rôle du BIC est de permettre un accès rapide à des informations standardisées, précises et fiables sur les emprunteurs potentiels. Ces informations facilitent aux fournisseurs de crédit la gestion des risques de crédit et la prévention contre l'usurpation d'identité.

Un Bureau d'Information sur le Crédit (BIC) est une institution qui :

- collecte auprès des organismes financiers, des sources publiques et des grands facturiers (sociétés d'électricité, d'eau et de téléphonie mobile), des données disponibles sur les antécédents de crédits ou de paiements d'un emprunteur ;
- traite les informations collectées à l'aide de techniques (statistiques, informatiques...) appropriées ; et
- commercialise les produits dérivés de ces informations (notamment des rapports de solvabilité et du scoring) auprès, entre autres, d'établissements de crédit et des institutions de Microfinance.

Ainsi, le BIC assure la disponibilité d'informations économiques et financières sur les clients pour faciliter l'analyse des risques et la mise en place des crédits. Comme le soulignent les théoriciens de l'économie, « L'information sur le crédit s'attaque à un problème fondamental des marchés du crédit : l'asymétrie d'information entre les emprunteurs et les prêteurs. »

1.2. Importance du Bureau d'Information sur le Crédit

La mise en place d'un BIC vise à réduire l'**asymétrie d'informations** (*situation dans laquelle le prêteur ne dispose pas d'informations suffisantes sur le demandeur de prêt, pouvant lui permettre d'apprécier convenablement sa solvabilité*) entre les prêteurs et les emprunteurs afin d'améliorer l'accès des populations aux services financiers à des coûts réduits et dans des délais en adéquation avec leurs opportunités d'affaires, d'assainir la qualité du portefeuille des organismes financiers via une meilleure gestion des risques ainsi que d'accroître l'efficacité de la supervision de l'activité de crédit à travers une meilleure anticipation du surendettement des emprunteurs et la maîtrise du risque systémique.

Si le principal objectif du BIC est de fournir des informations pour aider les fournisseurs de crédit à évaluer la solvabilité des demandeurs de crédit, le BIC peut également être considéré

comme un outil de facilitation de prêt responsable. En d'autres termes, les informations que les BIC mettent à la disposition des fournisseurs de crédit peuvent contribuer à éviter l'endettement excessif des personnes ou des entreprises.

Concrètement, le Bureau d'Information sur le Crédit est important à plusieurs niveaux.

- **Pour les consommateurs**

- Il favorise un meilleur accès au crédit, à moindre coût et avec un faible degré d'exigence de garantie ;
- Il permet de prendre en compte la qualité de leur réputation dans les critères d'appréciation des établissements de crédit ;
- Il permet de bénéficier d'une meilleure qualité de service des établissements de crédit, notamment en termes de délai de traitement de leurs dossiers de crédit ;
- Il leur permet de disposer d'outils innovants (outils web notamment) pour connaître leur notation, de vérifier l'exactitude des informations les concernant et de procéder, le cas échéant, à des réclamations.

- **Pour les établissements financiers**

Le BIC constitue un outil efficace d'analyse, d'évaluation et de gestion des risques. A travers la qualité des renseignements qu'il leur fournit, le BIC permet à ces établissements :

- d'augmenter le volume des crédits octroyés, avec une amélioration de la qualité du portefeuille ;
- de réduire les coûts et les délais d'analyse des dossiers de crédit ;
- d'anticiper le surendettement des emprunteurs et partant, de prévenir les risques de défaillance.

- **Pour les économies nationales, le BIC contribue**

- à l'expansion de l'activité économique, à travers l'amélioration de l'accès au financement, à moindre coût ;
- au renforcement de l'efficacité de la supervision de l'activité de crédit et à la réduction du risque systémique ;
- au renforcement de la réputation des États sur le plan international, notamment en contribuant à améliorer la solidité de leur système financier ;
- au renforcement de l'attractivité des économies nationales vis-à-vis des investisseurs étrangers, à travers l'amélioration du climat des affaires.

CHAPITRE 2 : LE RAPPORT DE SOLVABILITE

Le rapport de solvabilité donne un aperçu de vos antécédents en matière de crédit et constitue l'un des principaux outils que les prêteurs utilisent pour décider de vous accorder ou non du crédit. Il s'agit d'un ensemble de renseignements relatifs à la façon dont vous faites face à vos engagements contractuels (remboursement des prêts, paiement des factures à terme, etc.), au nombre de crédits auxquels vous avez bénéficié ainsi que d'autres types de renseignements qui sont susceptibles d'aider un prêteur éventuel à décider si vous êtes une personne à risque ou pas en termes de remboursement de crédits.

Globalement, votre rapport de solvabilité est un ensemble de renseignements sur vos habitudes de paiement de factures et de remboursement de prêts, sur le nombre de crédit que vous possédez, sur le montant que vous consacrez mensuellement au remboursement de vos dettes et sur d'autres aspects de votre situation financière pouvant aider un prêteur potentiel à décider si vous êtes un créancier à risque ou non.

Si votre rapport de solvabilité indique au prêteur potentiel que vous payez vos factures en retard ou que vous êtes très endettés, il se peut que le prêt vous soit refusé ou qu'on vous l'accorde à un taux d'intérêt relativement élevé. Même si le rapport n'indique pas si vous êtes un bon ou un mauvais risque de crédit, il fournit aux prêteurs les données dont ils ont besoin pour prendre la décision finale.

Puisqu'ils peuvent avoir un effet réel sur ce que vous faites dans la vie, vous devriez vous assurer que les renseignements contenus dans votre rapport de solvabilité sont précis et que vous comprenez bien comment ils influent sur le crédit que vous pouvez obtenir.

2.1. Pourquoi est-ce important d'avoir un bon rapport de solvabilité ?

Votre rapport de solvabilité représente votre niveau de solvabilité et votre score de solvabilité est le chiffre qui résume les renseignements détaillés dans votre rapport de solvabilité. Les prêteurs utilisent le rapport de solvabilité afin d'évaluer votre capacité à assurer vos paiements mensuels à temps pour le remboursement d'un éventuel crédit. Les renseignements contenus dans votre rapport de solvabilité permettent aux prêteurs potentiels de déterminer s'ils peuvent vous accorder du crédit, le montant du crédit autorisé et le taux d'intérêt applicable.

L'établissement et le maintien d'un bon rapport de solvabilité peuvent constituer une étape importante de votre bien-être personnel et de votre aisance financière. Même après avoir établi un bon rapport de solvabilité, vous devez vérifier régulièrement l'exactitude des renseignements qu'il contient à votre sujet.

La meilleure façon d'établir et de conserver un bon rapport de solvabilité, c'est de toujours rembourser ses échéances de prêt sans retard et de payer ses factures (eau, électricité, téléphone) à temps et comme convenu. Un emprunteur doit toujours assurer, au moins, le paiement minimal total exigible, et dans le délai. Voici quelques conseils complémentaires qui pourraient s'avérer utiles :

- Payez toujours vos factures à temps, notamment le loyer, le service téléphonique, l'électricité, l'eau, etc.
- Ouvrez un compte-chèques ou un compte d'épargne.
- Demandez un prêt au taux d'intérêt le plus bas possible.

2.2. Que contient un rapport de solvabilité et qui en a accès ?

Le rapport de solvabilité contient vos coordonnées, notamment vos nom, adresse actuelle et précédente, numéro d'assurance sociale, numéro de téléphone, date de naissance ainsi que les employeurs actuels et précédents. Il renferme, en outre, des renseignements sur vos habitudes de paiement, de l'information provenant des registres publics et pouvant affecter votre solvabilité (par exemple jugements prononcés contre vous ou faillites de votre entreprise), la trace des consultations faites par des fournisseurs de crédit ou autres parties avec votre

autorisation, ainsi que toute autre information pertinente comme vos données bancaires ou l'information relative à des recouvrements.

2.3. Qu'est-ce qu'un score de solvabilité ?

Il est représenté par un nombre sur une échelle numérique de 300 à 900. Les prêteurs l'utilisent pour déterminer votre solvabilité et aussi pour fixer le taux d'intérêt que vous paierez. Le montant que vous pouvez emprunter est calculé en utilisant votre score de solvabilité dans une formule basée sur les critères des prêteurs. Les bons scores sont représentés par des chiffres élevés. Plus le chiffre est élevé, moins le risque que vous présentez pour le prêteur est grand. Il est important de noter que les hypothèques ne sont pas incluses dans le calcul du score de solvabilité.

2.4. Quels facteurs influent sur votre score de solvabilité ?

Le calcul des scores s'appuie sur des facteurs comme vos habitudes de paiement, les mesures de recouvrement ou les faillites inscrites contre vous, vos dettes existantes, l'historique de votre compte, le nombre de demandes de renseignements effectuées récemment au sujet de votre dossier de crédit et le type de crédit que vous utilisez. Les facteurs les plus importants sont vos habitudes de paiement, votre historique en termes de faillite et le solde courant de vos crédits et emprunts. Les données concernant votre hypothèque et vos demandes personnelles de renseignements peuvent être incluses dans votre rapport de solvabilité, mais elles n'influencent habituellement pas votre score de solvabilité. Les différents facteurs sont compilés suivant une formule mathématique établie.

2.5. Comment améliorer mon score de solvabilité ?

Plus le score de solvabilité est élevé, mieux c'est. La meilleure chose à faire pour garder un bon score de solvabilité, c'est de régler l'échéance d'un crédit/engagements à temps, de limiter ses engagements à moins de 20% de votre revenu et de vérifier votre rapport de solvabilité régulièrement afin d'y corriger toute erreur.

CHAPITRE 3 : LE CONSENTEMENT

Le silence ne vaut plus consentement. L'adage « *Qui ne dit mot consent* » est aujourd'hui définitivement obsolète. Vos banques et les agrégateurs de données bancaires doivent obtenir un consentement clair et précis pour exploiter vos données à des fins d'élaboration des rapports de solvabilité.

Le consentement traduit « toute manifestation de volonté, libre, spécifique, éclairée et univoque par laquelle la personne concernée accepte, par une déclaration ou par un **acte positif clair**, que des données à caractère personnel la concernant fassent l'objet d'un traitement ».

Le consentement est défini comme étant le fait de se prononcer en faveur de l'accomplissement d'un acte ou d'un projet. Dans le cadre de la mise en œuvre des systèmes de partage d'informations sur le crédit, la Loi uniforme sur le BIC définit le consentement de l'emprunteur comme « *l'autorisation écrite, signée, spécifique et informée par laquelle, le client, personne physique ou morale, donne explicitement son accord au prêteur ou au fournisseur de services de partager les données le concernant, y compris ses données personnelles, avec les utilisateurs et le BIC ou pour consulter auprès du BIC des informations sur sa solvabilité* ». Cette définition signifie que vous devez consentir spécifiquement à chaque type de traitement de vos données personnelles.

Donner son consentement ne se traduit pas forcément par une case à cocher. Donner son consentement, c'est exécuter un acte positif qui ne souffre d'aucune ambiguïté. Donner son consentement, c'est également compléter un formulaire papier et laisser son adresse e-mail pour recevoir la newsletter, répondre au téléphone et donner son adresse e-mail ... mais attention, vous devez savoir à qui vous donnez votre consentement et pourquoi.

3.1. Pourquoi donner son consentement au Bureau de Crédit ?

La Loi uniforme, qui régit les activités des Bureaux d'Information sur le Crédit (BIC) dans la UMOA, précise la manière dont les informations personnelles contenues dans les dossiers de crédit et les rapports de solvabilité peuvent être divulguées, et à qui elles peuvent l'être. La loi se concentre principalement sur la réglementation des actions des Bureaux d'Information sur le Crédit, des fournisseurs de crédit et autres - en fixant des règles sur ce que ces entités peuvent faire. La loi interdit également à toute autre personne d'obtenir l'accès à un dossier d'information sur le crédit ou à un rapport de solvabilité.

En vertu de la Loi, l'accord d'un individu, parfois par écrit, est requis en ce qui concerne la divulgation par le BIC d'informations contenues dans un rapport de crédit à un :

- fournisseur de crédit aux fins de l'évaluation d'une demande de crédit ;
- fournisseur de crédit, afin d'évaluer s'il doit accepter un individu comme garant ;
- assureur commercial, aux fins de l'évaluation des risques d'assurance liés au crédit commercial ; et
- fournisseur de crédit dans le but de recouvrer les paiements en retard relatifs à un crédit commercial.

La loi exige aussi que le consommateur ait spécifiquement accepté qu'un fournisseur de crédit utilise des informations concernant le crédit commercial pour évaluer une demande de crédit à la consommation. Enfin, le consommateur doit avoir "spécifiquement accepté" la divulgation d'un rapport de crédit ou d'autres informations sur sa solvabilité par un fournisseur de crédit à un autre fournisseur de crédit dans un but particulier ; à un garant pour un prêt accordé par le fournisseur de crédit à la personne concernée ; et à une personne qui envisage de proposer d'agir en tant que garant.

3.2. Comment sont gérées mes informations personnelles ?

La loi contient des règles générales sur la manière dont les informations personnelles peuvent être transmises par les Bureaux d'Information sur le Crédit aux personnes autorisées à les consulter. Si un bureau d'information sur le crédit enfreint intentionnellement l'une des dispositions pertinentes, il est passible d'une amende.

- Premièrement, un bureau d'information sur le crédit n'est pas autorisé à mettre un dossier de crédit directement à la disposition d'une autre entité ; l'agence doit plutôt transmettre cette information sous la forme d'un rapport de crédit.
- Deuxièmement, le consommateur ayant donné son consentement a droit à un rapport de solvabilité gratuit par an.
- Troisièmement, les informations personnelles contenues dans un rapport de solvabilité ne peuvent être communiquées par un bureau d'information sur le crédit qu'à l'une des fins spécifiées dans la loi.
- Quatrièmement, un bureau d'information sur le crédit ne doit pas divulguer de renseignements personnels non autorisés par la loi.

ANNEXES

ANNEXE A : À PROPOS DE LA SOCIÉTÉ FINANCIÈRE INTERNATIONALE

Membre du Groupe de la Banque mondiale, la SFI est la plus importante institution mondiale d'aide au développement dont les activités concernent exclusivement le secteur privé dans les pays en développement.

La SFI utilise et mobilise ses produits et services, ainsi que ceux des autres institutions du Groupe de la Banque mondiale, afin d'apporter des solutions de développement adaptées aux besoins de ses clients. Ses ressources financières, son expertise technique, son expérience mondiale et sa culture de l'innovation lui permettent d'aider ses partenaires à surmonter leurs difficultés financières, opérationnelles ou politiques.

Dans un contexte d'accès limité aux capitaux, la SFI apparaît comme une source mais aussi un levier de financement, de connaissance et de partenariats de long terme, qui aident les clients à surmonter les contraintes auxquelles ils sont confrontés en matière d'investissement, d'infrastructure, de qualification et de réglementation.

La SFI parvient à mobiliser, auprès de tiers, des ressources considérables au profit de ses projets. En s'engageant dans des environnements difficiles et en parvenant à mobiliser des financements privés, la SFI est en mesure d'élargir son influence et d'avoir un impact sur le développement qui va bien au-delà de ses ressources directes.

Pour plus d'informations, veuillez consulter le site internet : www.ifc.org/about.

ANNEXE B : À PROPOS DE LA BANQUE CENTRALE DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), Institut d'émission commun aux huit (8) Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), est un établissement public international dont le siège est à Dakar, au Sénégal. Créée le 12 mai 1962, elle réunit le Bénin, le Burkina, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

La BCEAO jouit du privilège exclusif de l'émission monétaire sur l'ensemble des Etats membres de l'UMOA. Elle est investie de missions fondamentales consistant à : (i) définir et mettre en oeuvre la politique monétaire au sein de l'UMOA, (ii) veiller à la stabilité du système bancaire et financier de l'UMOA, (iii) promouvoir le bon fonctionnement et assurer la supervision et la sécurité des systèmes de paiement dans l'UMOA, (iv) mettre en oeuvre la politique de change de l'UMOA dans les conditions arrêtées par le Conseil des Ministres et enfin (v) gérer les réserves officielles de change des Etats membres de l'UMOA.

Outre ces missions fondamentales, la Banque Centrale peut conduire, dans le respect de l'équilibre monétaire, des missions ou projets spécifiques. Le projet de promotion des Bureaux d'Information sur le Crédit (BIC) dont la mise en oeuvre lui a été confiée en 2013 par les Hautes Autorités de l'Union, entre dans ce cadre.

Pour plus d'information sur la BCEAO, visitez <https://www.bceao.int>

ANNEXE C : LE PROJET DE SENSIBILISATION DU GRAND PUBLIC DE L'UMOA SUR LES RAPPORTS DE SOLVABILITÉ

Le recours aux rapports de solvabilité dans le cadre d'un effort visant à promouvoir une utilisation responsable du crédit est un domaine d'action essentiel pour favoriser une plus grande utilisation des services financiers et constitue l'axe principal de cette campagne. Favoriser une plus grande sensibilisation au recours à des rapports de solvabilité jouera un rôle important dans l'augmentation de l'utilisation du crédit par les particuliers et par les microentreprises et les petites et moyennes entreprises.

Par le biais de cette campagne, nous souhaitons créer une plus grande sensibilisation à l'importance des rapports de solvabilité et de leur rôle dans l'accès aux produits et services de crédit pour atteindre des objectifs financiers. Nous visons également à susciter un plus grand engagement du public cible de la campagne à l'égard du bureau d'information sur le crédit de la région, CREDITINFO WEST AFRICA.

Bien que la région ait une meilleure compréhension des services bancaires, de budget et d'épargne, il existe une lacune et un besoin de sensibiliser davantage aux prêts et aux emprunts responsables, aux rapports de solvabilité et aux services et offres qui en découlent.

L'un des domaines d'action prioritaires pour favoriser une plus grande utilisation des services financiers - qui est par ailleurs le principal pilier de cette campagne - est le recours aux rapports de solvabilité dans le cadre d'un effort visant à développer l'utilisation responsable du crédit.